



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Huitième session

(En ligne)

4 - 9 et 13 octobre 2021

Questions découlant de la CIPV

(Préparé par le Secrétariat de la CIPV)

1. À l'heure actuelle, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ne dispose pas de données fiables sur l'emploi d'antimicrobiens par le secteur des plantes, ni sur le volume utilisé. Les recommandations d'antibiotiques varient d'une région et d'un pays à l'autre, probablement en fonction des besoins agricoles, de la législation, de la disponibilité des produits, des systèmes de culture, des services de vulgarisation agricole ou de la nature des pathogènes à l'origine des problèmes. Toutefois, certaines études fournissent des exemples de types d'utilisations ; au moins vingt pays autorisent l'utilisation d'antibiotiques pour contrôler le feu bactérien et la maladie du dragon jaune chez les végétaux. Dans certains pays, la streptomycine est autorisée pour contrôler certaines maladies bactériennes des arbres fruitiers à pépins et à noyaux, des semis de tomate et du kiwi. La kasugamycine, l'oxytétracycline et l'acide oxolinique sont d'autres antibiotiques utilisés pour contrôler les ravageurs des végétaux (de León *et al.*, 2008¹; Stockwell et Duffy, 2012²).
2. Les données limitées disponibles mettent en évidence de très grands écarts d'une région à l'autre en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques dans la production agricole, ainsi qu'au niveau de la quantité d'antibiotiques utilisés par divers pays au sein de leurs régions.
3. À l'occasion de sa 14^e session (CPM-14)³, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), l'organe directeur de la CIPV, a accueilli favorablement la discussion sur l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux, et noté qu'il s'agit d'un thème important à suivre. La CPM-14 a appuyé l'initiative du Secrétariat de la CIPV s'agissant d'instaurer une veille sur la contribution des mesures phytosanitaires à la résistance aux antimicrobiens (RAM), assurée par le groupe spécial de la FAO, dans le cadre des priorités et des ressources de la CMP et du Secrétariat. Les parties contractantes de la CIPV ont suggéré en outre que soit formulée une recommandation de la CMP relative à la RAM portant spécifiquement sur la santé des végétaux. Par conséquent, elles ont lancé le débat sur les effets pour la santé des végétaux de l'utilisation de produits antimicrobiens et sur la collecte de données systématiques relatives à ces effets.
4. Récemment, la 15^e session de la CMP (CPM-15, 2021) a demandé que l'engagement de la communauté de la santé des végétaux en faveur de l'approche « Un monde, une santé » et du rôle joué par la santé des végétaux dans la biosécurité, la prévention des risques biotechnologiques et la protection de l'environnement figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe de la planification stratégique (octobre 2021).
5. Enfin, les participants sont convenus que l'engagement de la CIPV en matière de résistance aux antimicrobiens devrait s'en tenir au périmètre de la Convention, laquelle contribue à prévenir la dissémination d'organismes nuisibles des végétaux à travers l'élaboration de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

¹ Comparative efficiency of chemical compounds for *in vitro* and *in vivo* activity against *Clavibacter michiganensis* subsp. *michiganensis*, the causal agent of tomato bacterial canker

² Use of antibiotics in plant agriculture, [V O Stockwell](#), [B Duffy](#)

³ https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2019/08/CPM-14_Report_withISPMs_FRENCH-2019-08-06.pdf